



# McGill

Human Resources  
Ressources humaines

29 juin 2016

## Message d'équité salariale à tous les employés

**SUJET: Maintien de l'équité salariale de 2010**

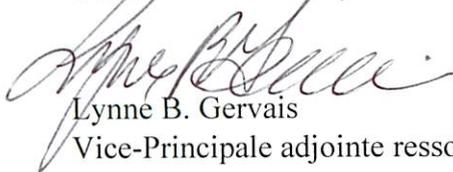
***ENVOYÉ DE LA PART DE LYNNE B. GERVAIS, VICE PRINCIPALE ADJOINTE  
RESSOURCES HUMAINES ET ALICE KIERAN, DIRECTRICE RÉMUNÉRATION***

Cher collègues,

Tel qu'annoncé le 31 mars 2016, McGill a complété l'analyse du maintien de l'équité salariale 2010. Une première période d'affichage a eu lieu du 31 mars au 30 mai 2016. Des sessions d'information ont eu lieu durant cette période et les employés ont été invités à faire parvenir leurs questions et leurs commentaires à l'équipe de rémunération à [payeequity.hr@mcgill.ca](mailto:payeequity.hr@mcgill.ca). Tous les courriels envoyés par les employés ont été répondus individuellement. Nous avons également reçu des commentaires et des observations de la part des présidents d'AMUSE et d'AMURE par courriel le 26 mai 2016.

Selon la Loi sur l'équité salariale, McGill doit afficher à nouveau, au plus tard le 29 juin, les mêmes résultats ou les modifier selon les questions ou commentaires reçus. McGill maintient les résultats décrits dans le premier affichage, à l'exception d'un changement se rapportant aux *Summer Fridays* pour les assistants de recherche réguliers. Ce second affichage se termine le **29 août 2016**. Jusqu'à cette date, un employé, un syndicat ou une association qui a des raisons de croire que la Loi sur l'équité salariale n'a pas été respectée peut déposer une plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Cordiales salutations,



Lynne B. Gervais

Vice-Principale adjointe ressources humaines



Alice Kieran

Directrice rémunération